DUERP

# Document unique d’évaluation des risques professionnels

Date de réalisation : 17/09/2026

ABYSS PROPRETE EST
N°65041

**ABYSS PROPRETE EST**
2A Impasse de la Forêt, 57420 Féy
07 71 81 17 49

# SYNTHESE DE L'ÉVALUATION

| Unité(s) de travail | Cotation des risques | | | |
|---|---|---|---|---|
| | Mineur | Modéré | Important | Critique |
| **Activités de propreté / entretien**<br>7 salariés | 1 risque | 5 risques | • Positions contraignantes<br>• Gestes répétés<br>• Horaires discontinus ou irréguliers (Horaires atypiques) | - |

Retrouvez plus de détail sur les risques à la section « Évaluation des risques ». Pour comprendre le calcul de la cotation, consultez la notice d'information en fin de document.

# SOMMAIRE

1. PLAN D’ACTION

2. INFORMATIONS GÉNÉRALES

3. ÉVALUATION DES RISQUES
Activités de propreté / entretien

4. NOTICE D’INFORMATION

# 1 PLAN D’ACTION

Aucune action de prévention planifiée dans l’entreprise.

# 2 INFORMATIONS GENERALES

## 2.1 Informations administratives

Activité (code NAF) : Nettoyage courant des bâtiments (81.21Z)

Convention collective : non renseignée

SIRET : 99955334000012

Adresse : 2A Impasse de la Forêt, 57420 Fey

Téléphone : 07 71 81 17 49

Présence d'un CSE: Non

## 2.2 Informations sur les salariés

Effectif : 7 salariés, dont 2 hommes et 5 femmes

Type de contrat : 7 CDI

Type de suivi : 0 SIR, 0 SIA, 7 suivis individuels

## 2.3 Activité de l'entreprise

Description de l'activité :

Entreprise de nettoyage et de propreté spécialisée dans l'entretien de locaux professionnels, commerces, bureaux, copropriétés et sites tertiaires. Réalisation de prestations de nettoyage courant, entretien des sols et vitrerie.

## 2.4 Accidents du travail et maladies professionnelles

Nombre d'accidents du travail déclarés (au cours de l'année passée) : 0

Nombre d'accidents du travail ayant fait l'objet d'un arrêt de travail de plus de 3 jours : 0

Nombre de maladies professionnelles reconnues (au cours de l'année passée) : 0

## 2.5 Situations particulières

Types de situations pour lesquels des salariés sont concernés :

- En situation de handicap

Des salariés mineurs réalisent-ils des travaux réglementés ? NON CONCERNE

## 2.6 Locaux et équipements

Description des locaux :

Bureau administratif et local de stockage de matériel et consommables de nettoyage. Activité principalement réalisée sur les sites clients.

Équipements présents :

- Rien de cela

Des vêtements professionnels sont-ils mis à disposition des salariés ? OUI

Le nettoyage des vêtements professionnels est-il assuré par l'entreprise ? NON

Équipements de ventilation :

- Rien de cela

L'entretien des locaux est-il réalisé par une entreprise extérieure ? NON

Entretien des locaux :

Adresse administrative / bureau administratif. Activité réalisée principalement sur sites clients.

Equipements de chauffage :

- Autre

Disposez-vous d'une armoire à pharmacie ? NON

## 2.7 Sécurité et prévention

Existe-t-il un CSE (Comité social et économique) dans l'entreprise ? NON

Un salarié est-il désigné compétent en protection et prévention ? NON

En cas d'accident, les salariés sont suffisamment informés sur la conduite à tenir pour :

- Sécuriser la victime (ex : alerter les secours, gestes de premiers secours,...)
- Sécuriser les lieux de travail (ex : couper l'électricité, éloigner les autres salariés,...)

Rôles présents dans l'entreprise :

- Rien de cela

# 3 ÉVALUATION DES RISQUES

## 3.1 Activités de propreté / entretien

**Nombre de salariés associés :** 7

| Risque | Observation du risque | Action(s) planifiée(s) |
|---|---|---|
| **Manutention de charges**<br>Risque modéré<br>Fréquence 3/4<br>Gravité 2/4<br>Maîtrise 60% | Détail du risque :<br>Manipulation et déplacement de matériel de nettoyage, sacs, consommables et équipements sur les sites clients.<br><br>**Actions réalisées :**<br>• Utiliser des aides à la manutention pour effectuer le déplacement d'éléments lourds (chariot à roulettes, transpalettes, rolls, ...)<br>• Aménager et organiser les stocks pour limiter les contraintes physiques en fonction du roulement et du poids des fournitures (exemple : les plus lourds à mi-hauteur)<br>• Sensibiliser les salariés aux bonnes pratiques gestes et postures<br>• Réduire la manutention manuelle: Réduire les charges portées (16 septembre 2026) | — |
| **Positions contraignantes**<br>Risque important<br>Fréquence 3/4<br>Gravité 3/4<br>Maîtrise 60% | Détail du risque :<br>Réalisation de tâches de nettoyage nécessitant des positions contraignantes : dos penché, travail accroupi, bras levés et déplacements répétés sur les sites clients.<br><br>**Actions réalisées :**<br>• Favoriser les changements de posture (ex. alternance gauche / droite ou assis / debout des postes de travail) | — |

| Risque | Observation du risque | Action(s) planifiée(s) |
|---|---|---|
| | • Sensibiliser les salariés aux bonnes pratiques gestes et postures<br>• Limiter le stockage en hauteur, notamment supérieur à la ligne des épaules et organiser le rangement des produits en fonction de leur poids (les plus lourds au niveau de la taille) et de leur fréquence d'utilisation | |
| **Gestes répétés**<br>Risque important<br>Fréquence 4/4<br>Gravité 2/4<br>Maîtrise 60% | Détail du risque :<br>Réalisation répétitive de gestes liés aux opérations de nettoyage et d'entretien des locaux (lavage, essuyage, balayage, manipulation de matériel).<br>Formation et sensibilisation en interne des salariés aux bonnes pratiques de travail, aux gestes et postures adaptés et à l'utilisation correcte du matériel de nettoyage afin de limiter les contraintes liées aux gestes répétitifs.<br><br>**Actions réalisées :**<br>• Sensibiliser les salariés aux bonnes pratiques gestes et postures | — |
| **Horaires discontinus ou irréguliers (Horaires atypiques)**<br>Risque important<br>Fréquence 3/4<br>Gravité 2/4<br>Maîtrise 40% | Détail du risque :<br>Activité réalisée avec des horaires variables et fractionnés selon les besoins des sites clients, pouvant inclure des interventions tôt le matin, en journée ou en soirée.<br><br>**Actions réalisées :**<br>• Veiller à équilibrer la charge de travail entre les salariés (plannings, répartition des tâches, etc.)<br>• Permettre aux salariés d'anticiper leur planning, prévoir des marges de manœuvre pour les échanges d'horaires entre salariés quand les effectifs le permettent | — |
| **Travail isolé** | Détail du risque : | — |

| Risque | Observation du risque | Action(s) planifiée(s) |
|---|---|---|
| Risque modéré<br>Fréquence 3/4<br>Gravité 2/4<br>Maîtrise 60% | Intervention ponctuelle ou régulière d'agents de propreté seuls sur les sites clients, notamment tôt le matin, en soirée ou en dehors des horaires d'activité du client. En cas de malaise, chute, blessure, accident ou autre situation d'urgence, l'isolement peut entraîner un retard dans l'alerte et l'intervention des secours. Les salariés disposent d'un téléphone portable permettant de contacter l'employeur, le responsable du site ou les services de secours.<br><br>**Actions réalisées :**<br>• Utiliser un système de communication d'urgence ou d'alerte rapide (exemples : bouton d'alarme, détecteurs de mouvement, téléphones portables) (16 septembre 2026) | |
| **Coactivité**<br>Risque mineur<br>Fréquence 1/4<br>Gravité 1/4<br>Maîtrise 60% | Détail du risque :<br>Les salariés interviennent sur des sites occupés par des clients, employés ou autres entreprises, pouvant entraîner des interactions et interférences dans les zones de travail. | — |
| **Utilisation de produits détergents et désinfectants (Risque chimique)**<br>Risque modéré<br>Fréquence 3/4<br>Gravité 2/4<br>Maîtrise 60% | Détail du risque :<br>Utilisation régulière de produits détergents et désinfectants dans le cadre des prestations de nettoyage pouvant entraîner des risques d'irritation, d'inhalation ou de contact avec la peau.<br><br>**Actions réalisées :**<br>• Respecter les règles d'hygiène au travail<br>• Démarche d'évaluation du risque chimique (16 septembre 2026)<br>• Recueillir les Fiches de Données de Sécurité (FDS) | — |

| Risque | Observation du risque | Action(s) planifiée(s) |
|---|---|---|
| | • Sensibiliser les salariés aux risques chimiques<br>• Sensibiliser / informer sur le risque chimique<br>• Assurer un nettoyage régulier des postes et locaux de travail<br>• Sensibiliser les salariés au port des équipements de protection individuelle (EPI)<br>• Élimination des déchets chimiques / Moyens Techniques<br>• Identifier les produits chimiques dangereux à l'aide d'une étiquette apposée sur le produit et de la fiche de données de sécurité.<br>• Mise à disposition des gants de protection contre les risques chimiques<br>• Choisir des produits conformes à la réglementation européenne et au code de la santé publique (se renseigner auprès de votre fournisseur).<br>• Faire connaître les risques liés aux produits utilisés et les modes opératoires préconisés par le fabricant.<br>• Organiser un local dédié au stockage et stocker les produits dans des contenants adaptés | |
| **Risque épidémique**<br>Risque modéré<br>Fréquence 3/4<br>Gravité 2/4<br>Maîtrise 60% | Détail du risque :<br>Les salariés peuvent être exposés à des agents biologiques et virus lors des interventions sur les différents sites clients et au contact des surfaces fréquentées par le public.<br><br>**Actions réalisées :**<br>• Sensibilisation des salariés à la conduite à tenir en cas de symptômes afin de prévenir une épidémie<br>• Respecter les gestes barrières afin de prévenir une épidémie<br>• Assurer une organisation des flux de clients en période d'épidémie ou de pandémie<br>• Mettre à disposition des salariés une solution hydroalcoolique et des lingettes pré-imprégnées de détergent désinfectant<br>• Nettoyage - Désinfection des surfaces et locaux de travail afin de prévenir une épidémie | — |

| Risque | Observation du risque | Action(s) planifiée(s) |
|---|---|---|
| | • Renouveler régulièrement l'air afin de prévenir une épidémie | |
| **Chutes de plain-pied, heurts**<br>Risque modéré<br>Fréquence 2/4<br>Gravité 2/4<br>Maîtrise 60% | Détail du risque :<br>Risque de glissade, trébuchement ou heurt lors des déplacements et opérations de nettoyage sur les sites clients, notamment sur sols humides ou encombrés.<br><br>**Actions réalisées :**<br>• Aménager les locaux en prévoyant des espaces de circulation suffisants<br>• Garder les sols en bon état, propres et dégagés, et installez des réseaux suspendus ou enterrés<br>• Mettre en place la méthode des 5S (trier, ranger, nettoyer, systématiser, maintenir)<br>• Éviter ou sécuriser tout passage de câbles électriques, réseaux, etc. au sol (exemples : tuyaux à air comprimé, rallonge électrique, ...) | — |

## 3.2 Actions de prévention globales à l'entreprise

**Nombre de salariés associés :** 7

| Actions réalisées | Actions planifiées |
|---|---|
| • Informer les salariés par l'affichage obligatoire (16 septembre 2026) | - |

# 4 NOTICE D'INFORMATION

## Qu'est-ce que le DUERP ?

Le DUERP (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels) a pour objectifs de mettre en place une démarche de prévention dans l'entreprise, et de diminuer les risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles.

La réglementation impose à tous les employeurs de mettre à jour leur DUERP à chaque modification des conditions de santé et de sécurité ou des conditions de travail. Les entreprises de plus de 11 salariés doivent le mettre à jour au minimum chaque année (cf. Article R4121-1)

## Comment est-il réalisé ?

### 1) L'évaluation des risques

L'évaluation des risques est faite grâce à un système de cotation qui permet d'évaluer l'importance des risques (niveau de dangerosité). La cotation aide l'employeur à prioriser les actions de prévention à réaliser.

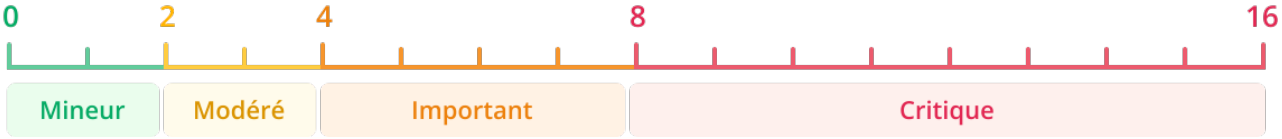
#### Méthode de calcul

La cotation est calculée via la règle : Fréquence x Gravité x Maîtrise.

| Fréquence | Gravité | Maîtrise du risque |
|---|---|---|
| La fréquence d'exposition au risque | La gravité des dommages potentiels | Obtenue via les actions de prévention réalisées |
| (De 1 faible à 4 élevée) | (De 1 faible à 4 élevée) | (De 1 inexistante à 0.25 élevée) |

#### Comprendre le résultat

Le résultat est compris entre 1 et 16 et permet d'estimer la cotation du risque.




#### Exemple

Jean est livreur. Il est exposé au port de charge lourdes plusieurs fois par jour. Jean a reçu une formation pour sa posture mais il n'a pas de chariot à sa disposition.

La cotation est estimée à 6, le risque est donc important.

| | |
|---|---|
| Fréquence – Très fréquente | 4 |
| Gravité – Moyenne | 2 |
| Maîtrise – Bonne | 0.5 |
| Résultat obtenu | 4 |

NB : La maîtrise des risques est exprimée en pourcentage dans la section « Évaluation des risques ». Elle estime à combien de pour cent le risque est maîtrisé grâce aux actions de prévention réalisées :

M 1/4 (0%) = 1 M 2/4 (30%) = 0.75 M 3/4 (60%) = 0.5 M 4/4 (100%) = 0.25

### 2) La mise en place d'un plan d'action

Le plan d'action correspond à l'ensemble des actions de prévention que l'employeur souhaite mettre en place suite à la réalisation de son DUERP. Il a pour but de maîtriser les risques dans le temps : chaque action de prévention est planifiée avec un ordre de priorité.